



REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

# COMPTE - RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 21 décembre 2020

---

**Présents :**

Mesdames : Stéphanie DOLIE, Patricia DEBBAH, Gisèle DUBARRY, Cécile FERBER  
LEVEQUE, Patricia LAVIGNE.

Messieurs : Jacky CHAUVEAU, Jean-claude ELEUSIPPE, Maurice GUILLAUME, Dominique  
RICHARD, Patrick SOUBIES et Pierre LASPALLES

**Absents excusés :**

Mme Mme Laure TAPIE a donné pouvoir de vote à M. RICHARD

Mme Marie-christine BINET a donné pouvoir de vote à Mme DUBARRY

Mme Emilie BORGELLA a donné pouvoir de vote à M LASPALLES

M. Romain MEDUS a donné pouvoir à Mme DUBARRY

Secrétaire de séance : Mme Patricia DEBBAH

---

Lecture du précédent conseil municipal du 23/11/2020.

**ORDRE DU JOUR :**

1. Urbanisme CCHB : Avenant à la convention de mise à disposition du service commun d'Urbanisme.
2. Cession d'une partie de terrain communal.
3. Budget CCAS : Acceptation de don.
4. Location du logement communal T2.
5. Forêt : renouvellement certification PEFC Occitanie.

**Communication :**

**Personnel communal**

- Reconduction du contrat de Madame Joëlle PALISSE qui travaille à l'école et à la mairie.
- Monsieur PEYROU fait valoir ses droits à la retraite à compter du 01/01/2021.
- Madame PERE fera valoir ses droits à la retraite à compter du 01/05/2021.
- Madame TAPIE fera valoir ses droits à la retraite à partir du 01/08/2021.

- **1. Urbanisme CCHB : Avenant à la convention de mise à disposition du service commun d'Urbanisme.**

Depuis quelques années le service d'urbanisme est sous la compétence de la CCHB. Chaque mairie verse à la CCHB une indemnité pour chaque type d'acte instruit.

En 2019 il y a eu :

9 demandes de Certificat d'urbanisme

28 Déclarations Préalables

11 demandes de Permis de construire

Le montant versé à la CCHB par la commune de GERDE s'est élevé à 6 088 euros.

A titre de comparaison :

Bagnères de Bigorre 23 500 euros

Campan 10 330 euros

Cette part représente à la fois les frais d'instruction et les frais de fonctionnement en personnel et les investissements techniques informatiques.

L'Avenant soumis au vote concerne l'achat d'un logiciel qui va permettre de dématérialiser les éléments cadastraux, étant entendu que les dossiers de demandes d'urbanisme pourront continuer à se faire sous format papier.

Convention soumise au vote :

- 2 Abstentions
- 13 votes pour.

Intervention de Monsieur GUILLAUME qui précise qu'il ne peut voter pour ou contre n'ayant pas assez d'éléments pour statuer, il réitère sa demande d'avoir les informations avant le conseil municipal pour pouvoir voter.

Il semble que les informations entre la CCHB et la Mairie ne soient pas très fluides, compte tenu que le dernier conseil communautaire ne parle pas de cet avenant, ne pourrait-on pas leur faire remonter ce manque de communication ?

Madame FERBER- LEVEQUE souhaite également que les informations avant le conseil municipal soient plus détaillées.

- **2. Cession d'une partie de terrain communal :**

Après passage du géomètre la bande de terrain qui doit être vendue au camping La Pommeraie n'est finalement pas de 600 m<sup>2</sup> mais de 700m<sup>2</sup> , acte a dû être modifié par le notaire et sera signé prochainement.

Décision soumise au vote :

- Vote à l'unanimité

- **3. Budget CCAS : Acceptation de don :**

Pour remercier la Mairie du prêt de la salle, « La Serre de la Maison Dauphole » lors des obsèques de son mari, Madame ARTIGUE a souhaité faire un don de 50 euros au CCAS. Toute la municipalité la remercie pour sa très gentille attention.

Décision soumise au vote :

- Vote à l'unanimité

- **4. Location du logement communal T2 :**

Il y a quelques jours Monsieur RICAUD Marcel a subi un grave incendie de sa maison. La commune de Gerde lui loue l'appartement communal T2 pour un montant de 500 euros par mois charges comprises, le temps que les travaux de reconstruction soient réalisés.

Décision soumise au vote :

- Abstention 1
- Pour 14

- **5. Forêt : Renouvellement certification PEFC Occitanie :**

Lecture par Madame le Maire de la convention qui a une durée de 5 ans.

La dite convention s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité pour une meilleure visibilité de la gestion des forêts.

Elle offre une garantie de labellisation avec le détail des superficies, visites régulières des forêts, respect des règles forestières, gestion des actions d'amélioration.

La contribution financière est d'un montant de 360 euros par an.

Décision soumise au vote :

- Vote à l'unanimité

- **QUESTIONS DIVERSES :**

Madame Stéphanie DOLIE réitère sa demande pour l'installation de toilettes publiques à l'aire de jeux.

D'autre part elle signale que la grille qui obstruée l'entrée d'une petite grotte est ouverte, ce qui pourrait représenter un danger pour les enfants.

Enfin elle demande où en est le projet d'achat de tables de pique nique.

Madame FERBER LEVEQUE et Monsieur GUILLAUME souhaitent que soit organisé un séminaire municipal pour le projet de la Maison Dauphole.

Un autre gros problème à étudier est la question du stationnement dans le village.

D'une part pour les riverains, mais surtout pour l'Ecole.

Plusieurs idées émergent de la discussion :

Couper la rue qui passe devant l'école au moment de l'entrée et la sortie de l'école ?

Organiser un point rencontre départ vers le cimetière, d'où les enfants accompagnés par parents ou bénévoles jusqu'à l'école ?

Interroger l'association des parents d'élèves ?

Madame le Maire lève la séance à 19h40.

Le secrétaire de séance

Patricia DEBBAH

